

Commune de LANCRANS

DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE GEX
CANTON DE COLLONGES

COMPTE RENDU du Conseil Municipal en date du 15 Février 2016

Date de la convocation du Conseil Municipal : 09 Février 2016
Président : Monsieur Christophe MAYET, Maire de Lancrans.

<i>Etaient présents</i>	Mesdames Françoise DUCRET - Marie PEREIRA- Catherine LÉVRIER- Marie-Line VISTALLI - Marjorie MONLOUBOU - Fabienne CESAR - Régine LANÇON Messieurs Christophe MAYET - Jean-Marc COUTURIER- Christian DECHELETTE - Hervé PERRIN-CAILLE - Benjamin VIBERT - Bernard DUBUISSON - Guy BEAUREPAIRE- Dominique SCHICKER
<i>Secrétaire de séance</i>	Françoise DUCRET
<i>Conseillers en exercice : 15</i>	Présents : 15 Votants : 15

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 H 30.

Le compte-rendu du 18 Janvier 2016 ayant été adressé à chacun des membres concernés, Monsieur le Maire demande si des questions subsistent.
Aucune remarque n'étant faite, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Lecture d'une décision du Maire

Le Maire de la Commune de LANCRANS, par délégation du Conseil Municipal en date du 14 avril 2014, décide des virements de crédits suivants, sur le budget général de l'année 2015 ;

Compte	Dépenses d'investissement	Montant
165/16	Dépôts et cautionnements reçus	450 €
020/020	Dépenses imprévues	- 450 €

Délibération 2016-02-01 Approbation du Plan Particulier de Mise en Sûreté (Ecole Pierre Longue)

Monsieur le Maire donne lecture du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) qui a été rédigé par l'équipe enseignante de l'école Pierre Longue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, donne un avis favorable à l'approbation de ce Plan et accepte de financer l'achat du matériel nécessaire.

Délibération 2016-02-02 Modification du règlement intérieur pour location salle polyvalente

Monsieur Dominique SCHICKER expose que les travaux d'insonorisation de la salle des fêtes sont terminés. Etant donné le coût des panneaux acoustiques, il propose de modifier le règlement pour la location de cette salle et d'ajouter à l'article 6 une phrase : « Il est interdit de toucher aux panneaux acoustiques et de fixer quoi que ce soit dessus. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le nouveau règlement intérieur destiné à la location de la salle des fêtes.

Délibération n° 2016-02-03 Modification de l'indemnité du Maire

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la baisse des dotations de l'Etat, face à cette baisse des recettes, il souhaite que son indemnité brute mensuelle de Maire soit diminuée de 8%.

Monsieur Benjamin VIBERT expose qu'il votera contre, car il estime qu'étant donné sa charge de travail et son investissement au sein de la Commune, Monsieur le Maire mérite son indemnité au taux maximum. « Si les dotations de l'Etat baissent ce, n'est pas à notre Maire d'en subir les conséquences ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par 9 voix pour, 3 voix contre (Jean-Marc COUTURIER, Benjamin VIBERT, Dominique SCHICKER) et 3 abstentions (Christian DECHELETTE, Bernard DUBUISSON, Guy BEAUREPAIRE), fixe l'indemnité du Maire à compter du 01 Mars 2016, à 39% de l'indice brut 1015.

Analyse budgétaire et projets

Monsieur le Maire propose un débat, avant le vote du budget qui aura lieu en mars, sur les projets (dépenses d'investissement) qui pourraient être lancés sur le mandat (2016-2020) ; cette première ébauche devrait permettre de mieux cibler les travaux à venir et de finaliser une analyse financière qui sera présentée au prochain Conseil lors du vote du budget.

En préambule, Mr le Maire rappelle qu'une autre politique est possible comme celle d'un non-investissement pour favoriser le désendettement. Mr le Maire souhaite un réel débat sur cette présentation. Aujourd'hui, il est prévu d'avoir un endettement équivalent à celui qui a permis la construction de l'école et du réservoir en fin de mandat.

En recettes, il est prévu la vente de l'ancienne école de la Pierre (prix à déterminer) sur l'année 2016. De cette vente sont directement liés plusieurs projets d'investissement. Mr le Maire rappelle son regret que ce bâtiment ne puisse pas de nouveau recevoir des élèves dans le cadre d'une école privée – projet structurant qu'il souhaite voir le jour sur le territoire de la CCPB. En 2018 et en fonction de l'étude sur le cœur de village, il est envisagé la vente d'un terrain (200 000 euros) ou une autre opération afin de financer un éventuel projet structurant. Rien n'est écarté.

Les projets suivants sont programmés sur plusieurs années, de 2016 à 2020 ;

- *Réhabilitation de la petite Côte. Une première estimation reçue – Travaux à vérifier.*
- *Balisage des chemins communaux. Il est important d'afficher notre volonté dans ce domaine et de soutenir les efforts faits par la Communauté de Communes sur les*

chemins communautaires. Notre territoire a pris du retard. Nous avons la chance d'avoir la GTJ, un GR, le chemin de Compostelle. Il est inadmissible de voir des gens désorientés dans notre village. Cet effort permet de soutenir l'économie touristique et les initiatives privées. La marche pédestre et le VTT sont des activités en plein développement.

- Aménagement de la Rue de la Pierre. L'étude définitive afin de permettre l'enfouissement des réseaux secs va être demandée au SIEA pour un commencement si possible des travaux en 2017. Ces travaux sont liés à la vente de l'ancienne école. L'alignement pour la délimitation de la RD afin de réduire la vitesse devra être réglé. Une présentation de l'étude définitive devra également être prévue.*
- Projet place de la Seigneurie à Ballon (sécurisation de l'arrêt de bus, enfouissement des réseaux, création de places de parking et cheminements piétons). L'étude définitive afin de permettre l'enfouissement des réseaux secs va être demandée au SIEA pour un commencement si possible des travaux en 2018. Ces travaux sont liés à la vente de l'ancienne école. L'alignement pour la délimitation de la RD afin de réduire la vitesse devra être réglé. Une présentation de l'étude définitive devra également être prévue.*
- Elargissement du Chemin de la Molière avec enfouissement des réseaux par le SIEA. L'étude définitive afin de permettre l'enfouissement des réseaux secs va être demandée au SIEA pour un commencement si possible des travaux fin 2016. Ces travaux sont prioritaires. Vu le débordement du Pissoux, les travaux de la route de la Fromagerie et du chemin de la Molière devraient être anticipés.*
- Accessibilité de tous les établissements recevant du public, Maison de village, Eglise, Salle des fêtes et Mairie (avec réhabilitation thermique). Ces travaux sont programmés sur 3 ans pour un montant total avoisinant les 180KEuros. Cependant, nous pourrions faire l'ensemble du programme en 2016 si nous recevons une aide dans le cadre du fonds de soutien 2016.*
- Aménagement du cœur du village, pour se réappropriier les espaces publics, confirmer l'identité paysagère du village, développer des cheminements doux, et sécuriser le chemin qui va du chef-lieu à l'école. Nous n'allons pas pouvoir réaliser l'ensemble des travaux. La priorité devrait aller à l'aménagement du Parc di Pissoux afin que les habitants, les enfants, puissent s'approprier les lieux. C'est aussi un endroit important dans le cadre de la rénovation des chemins et pour l'attractivité, l'activité économique de notre village. L'unité paysagère notamment de l'entrée du village de la salle des fêtes jusqu'au rond-point et un accès plus sécurisé pour les enfants qui vont à l'école feront partis des objectifs prioritaires. Les travaux prévus sur 2018 et 2019 nécessiteront un investissement de plusieurs centaines de milliers d'euros sur les 2 ans.*

Outre ces gros travaux, un budget de 60 000 euros environ sera consacré chaque année à des travaux de voirie, et une provision sera faite dans la perspective de devoir racheter un tracteur. Il est également prévu un budget pour l'achat de mobilier dans le cas d'ouverture de 2 classes. Monsieur le Maire conclut par : « Peu importe ce qu'il se passera en 2020, notre but est de lancer nos projets tout en maintenant un endettement modéré et un budget sain, pour nos successeurs. »

Monsieur Christian DECHELETTE expose qu'il faudra ajouter au budget 2016, le coût des travaux qui seront nécessaires à réparer la Route de la Fromagerie ainsi que les travaux pour l'amélioration du système électrique de la Mairie (10 KEuros).

En effet, suite au débordement du Pissoux, l'eau a soulevé le goudron et la route a dû être barrée pour réaliser les travaux (pose de tuyaux de diamètre 1000, élagage d'arbres et remise en place des poteaux). Les travaux sur le chemin de la Molière pourraient être engagés.

Il ajoute que le chemin de Métral devrait être fermé à la circulation, ce pour préserver le site et éviter tout vandalisme ; une barrière électrique sera installée au départ du chemin, ainsi qu'un éclairage approprié.

En 2017, il faudra prévoir la réfection du dernier mur du cimetière qui reste à faire.

Monsieur Benjamin VIBERT demande à ce que des travaux destinés à réduire la vitesse, puissent être programmés à Ballon (marquage temporaire).

Monsieur le Maire lui répond que deux chicanes (potelets plastiques en semi provisoire) devraient être posés, ainsi qu'un marquage au sol, afin de s'assurer que le projet fonctionne. En 2016, nous demanderons l'aide du service des routes du Département afin de s'assurer que le projet puisse bien atteindre les objectifs de réduction de vitesse et d'une meilleure protection des piétons.

Madame Marie PEREIRA s'interroge sur la nécessité de faire enfouir les réseaux, route de la Pierre et de la place de Ballon. Monsieur le Maire rappelle que la question est légitime surtout si on regarde le coût global des travaux. Monsieur le Maire lui expose qu'il y a beaucoup de fils en apparence dans ces secteurs. Le coût des travaux est de 300 000 euros, avec une prise en charge très importante du SIEA. Un choix qui est donc justifié par une opportunité financière, puisque ces travaux représentant un coût moindre pour la Commune. Madame Marie PEREIRA précise qu'elle ne souhaite voir les impôts augmentés pour financer ce type de projets mais que les projets apportant de nouveaux services seraient dans ce cas à privilégier.

Madame Marie PEREIRA rappelle que si rien n'a été réellement prévu au niveau du budget en ce qui concerne la petite enfance, c'est tout simplement parce qu'il est difficile d'anticiper les besoins des Lancranais. Ce à quoi ajoute Monsieur le Maire ; « Aujourd'hui, il n'y aura pas de centre de loisirs sur notre Commune, mais il peut y avoir une Maison d'Assistantes Maternelles (Mam) si on trouve des volontaires pour se lancer. Le besoin pour créer un centre de loisirs n'est pas suffisamment important ; dans ce domaine, il vaut mieux investir dans le cadre d'un bassin de vie, c'est-à-dire au niveau intercommunal. D'autre part, notre volonté est de, si possible, conserver une masse salariale constante et ce sur tout le mandat ». Madame Marie PEREIRA souligne effectivement qu'il est difficile de prévoir l'impact précis de la ZAC de la Folatière sur l'organisation de l'école.

Monsieur Benjamin VIBERT demande si une provision annuelle pour l'achat d'un nouveau tracteur est justifiée. Monsieur le Maire répond que le tracteur a une vraie utilité, outre son entretien qui doit être prévu au budget, il serait judicieux d'anticiper son remplacement, afin de pouvoir, le moment venu, prendre la meilleure des décisions. Mr Guy Beaurepaire précise que l'anticipation pour le renouvellement des véhicules est une bonne chose. Mr le Maire indique que la provision permet simplement l'anticipation d'un besoin budgétairement et n'engage pas la solution qui sera à apporter.

Mr le Maire demande à l'ensemble des élus s'il y a d'autres commentaires et s'il peut finaliser l'analyse financière. Les élus présents donnent leur accord.

Délibérations n° 2016-02-04 et 2016-02-06 Demande de la dotation de soutien à l'investissement public local et demande d'aide au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) Année 2016 Accessibilité des ERP

Monsieur le Maire expose que face à la baisse constatée de l'investissement public local, le Gouvernement a proposé et le Parlement a décidé de mobiliser une enveloppe d'un milliard d'euros de l'Etat en faveur des Communes et des EPCI.

Il précise que la mise aux normes des équipements, en particulier les travaux liés aux agendas d'accessibilité sont éligibles à cette dotation de soutien et à la dotation des territoires ruraux (DETR).

Il rappelle que le Conseil Municipal a, dans sa séance du 05 Octobre 2015, décidé de déposer un agenda d'accessibilité programmée ; en effet les diagnostics qui ont été réalisés par le Cabinet DELTA ARCHITECTES sur les ERP, font apparaître des équipements non conformes.

Le coût total des travaux étant estimé à 180 740 €, les élus de la Commune avaient décidé de répartir le coût des travaux sur trois exercices budgétaires (en 2016 travaux d'accessibilité de l'Eglise pour 23 826.00 € et la maison de village pour 30 090.00 € ; en 2017 mise en accessibilité de la salle des fêtes et du terrain de jeux pour 15 532.00 €, début des travaux dans la Mairie pour 53 000 € et en 2018 fin des travaux de la Mairie pour 53793 €).

Mais le bâtiment qui accueille la Mairie est un vieux bâtiment qui nécessite outre des travaux d'accessibilité, des travaux importants de rénovation (isolation et chauffage), qu'il est urgent de lancer.

Vu l'importance de rendre accessibles les établissements qui accueillent du public, Monsieur le Maire demande à ce que les travaux d'accessibilité puissent être commencés dès 2016 et terminés rapidement, sur la totalité des bâtiments concernés.

Il est donc proposé de solliciter la dotation de soutien à l'investissement public local 2016 et la dotation des territoires ruraux (DETR), pour le projet suivant :

Accessibilité des Etablissements Recevant du Public

Montant total des travaux	180 740 € H.T
- Subvention Etat Fonds de soutien (30%).....	54 222 €
- Subvention Etat DETR (35%).....	63 259 €
- Fonds propres	63 259 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le programme présenté et son plan prévisionnel de financement et sollicite au titre de l'année 2016, l'attribution de la dotation de soutien à l'Investissement Public Local et la DETR, pour permettre son financement.

Délibérations n° 2016-02-05 et 2016-02-07 Demande de la dotation de soutien à l'investissement public local et demande d'aide au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) Année 2016
Rénovation thermique de la Mairie

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de lancer des travaux de rénovation thermique dans le bâtiment de la Mairie et de demander pour ce projet, la dotation de soutien à l'investissement public local et la dotation des territoires ruraux (DETR).

En effet l'étude faite en 2015 par le CAUE, a confirmé que la Mairie avait une position centrale au sein du village dans sa configuration actuelle, ce qui confirme une nécessité de rénovation, par rapport à une construction nouvelle.

Ce bâtiment de caractère, a été rénové partiellement au court des ans, mais il n'y a pas eu depuis une quarantaine d'années, de vrais travaux.

Le chauffage électrique est obsolète et peu performant, les fenêtres et portes mal isolées et en simple vitrage sont facteurs d'une consommation électrique excessive.

Des travaux importants en vue de rendre accessible la Mairie, aux personnes à mobilité réduite, vont être lancés en 2016, aussi il serait judicieux de programmer en même temps la rénovation thermique du bâtiment.

Les fenêtres et les portes vitrées pourraient être changées et remplacées par des fenêtres double vitrage, le système de chauffage électrique devrait être remplacé par un système de chauffage moderne et performant.

Ces investissements pourraient à court terme, représenter une économie importante.

Il est donc proposé de lancer les travaux et de solliciter la dotation de soutien à l'investissement public local 2016, et la DETR, pour le projet suivant :

Rénovation thermique de la Mairie

Montant total des travaux	74 610.00 H. T
- Subvention Etat Fonds de soutien (30%).....	22 383 €
- Subvention Etat DETR (20%).....	14 922 €
- Fonds propres	37 305 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le programme présenté et son plan prévisionnel de financement, sollicite au titre de l'année 2016, l'attribution de la dotation de soutien à l'Investissement Public Local et la DETR, pour permettre son financement.

Compte-rendu des commissions

1- Commission finances

Le budget sera voté le 14 mars 2016.

2- Commission scolaire

Le prochain conseil d'école est prévu le 07 Mars 2016.

La commission scolaire a reçu des personnes qui seraient intéressées pour créer une Mam, ces personnes travaillent déjà dans le domaine de la petite enfance. Elles devraient rendre réponse prochainement.

3- Vie Associative, Culture et Communication

La prochaine réunion est prévue le 18 Février, elle portera principalement sur l'attribution des subventions aux associations.

4- CCAS

Le 27 Février aura lieu l'après-midi bugnes, la prochaine réunion du CCAS est prévue le 09 Mars et la ballade pour tous a été programmée pour le 24 Avril.

5- Urbanisme

Une réunion avec les personnes publiques associées en ce qui concerne le PLU aura lieu le 16 Février à 14h30.

Le PLU de la Commune devrait être approuvé au prochain Conseil Communautaire prévu le 17 Mars 2016.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une aide financière a été octroyée à la Commune pour l'embauche d'une personne en contrat aidé (soit 85% de prise en charge par l'Etat du salaire versé).

Il demande à ce que les élus réfléchissent à la défiscalisation possible (Loi PINEL) pour les appartements de la ZAC de la Folatière, ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe les élus d'une lettre qui a été reçue en Mairie et qui ne porte pas de signature susceptible de connaître son auteur.

Avec l'argent qui est versé à la Commune par la Suisse (Compensation Financière Genevoise), cet administré déplore le manque d'illuminations de Noël sur Lancrans.

Monsieur le Maire répond à cela, que la CFG sert à l'investissement dans des équipements nécessaires aux frontaliers, pour compenser l'effet frontalier. La CFG a en partie permis de financer l'opération de la Folatière et la construction d'appartements.

L'Etat Suisse serait très fortement déçu de s'apercevoir que les Communes se servent de cette contribution pour acheter les décorations de Noël. « Si la Commune n'a pas investi dans des guirlandes de Noël, ce n'est pas par manque d'argent, mais par choix Aux gens de décorer leurs balcons. Il y a d'autres choses à faire pour Noël qui sont plus importantes, organiser des moments de rencontre et de partage entre les habitants, par exemple ».

Monsieur Guy BEAUREPAIRE mentionne la possibilité de mettre des sapins dans les hameaux.

Monsieur le Maire répond que cette année les enfants de l'école ont joliment décoré des sapins à l'entrée du village, pour ensuite partager un goûter tous ensemble, ceci la veille du spectacle de Noël du Sou des écoles, afin de créer l'effervescence. Noël c'est un moment de partage, aussi à l'initiative des Zouzous, qui ont organisé une crèche et l'arrivée du Père Noël, il y a eu un beau moment de partage.

« Nous retenons la remarque des sapins et nous en reparlerons. A noter aussi, la possibilité de décorer et ce de façon définitive le grand cèdre à l'entrée du village, ainsi que plusieurs endroits stratégiques, cependant n'oublions pas que nous sommes à l'entrée du Parc Naturel » ;

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions ou observations, en l'absence de commentaires, la séance est levée à 22 h 00.

Le Maire,
Christophe MAYET

La Secrétaire de séance,
Françoise DUCRET